

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Jean-Louis BONAN représenté par Zaven ALEXANIAN - Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Gilles PAGLIUCA - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Gérard GRAUGNARD représenté par Gabriel PERNIN - Laurence JOUANDON représentée par Jean BRUNEL - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Vincent GOMEZ - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Patrick MAGRO - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Arlette SALVO représentée par Marie-Thérèse CARDONA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Myriam SALAH-EDDINE - Gérard SBRAGIA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

FCT 016-085/12/CC

**■ Approbation de la modification des statuts de la Société Locale d'Equipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM)
DPEAT 12/7578/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est engagée dans une stratégie volontariste de développement de son territoire et à ce titre il est souhaitable qu'elle se dote d'un outil opérationnel sur lequel elle exercerait un contrôle étroit.

La Société Locale d'Equipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM), est une Société Publique Locale d'Aménagement qui a pour objet de mener des actions ou opérations d'aménagement, exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

Le Conseil d'Administration de la SOLEAM, lors de la séance du 19 mai 2011, a adopté le projet de modifications de statuts visant à transformer la structure en Société Publique Locale (SPL) régie par les dispositions de la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, afin d'élargir son objet et lui permettre d'assurer notamment l'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

Par délibération du 8 juillet 2011, le Conseil de Communauté a approuvé la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au capital de la SOLEAM.

La participation de la Communauté Urbaine au capital de la SOLEAM, ainsi transformée en Société Publique Locale, a permis de se doter d'un outil immédiatement opérationnel, auquel des missions pourraient être confiées sans mise en concurrence, en cohérence avec la stratégie de Marseille Provence Métropole et sous son contrôle.

Un des premiers dossiers que la Communauté urbaine envisage de confier à la SOLEAM est la gestion et l'aménagement du site de Saumaty, en vue de l'accueil et du développement d'activités économiques liées à la pêche, la plaisance et les activités nautiques ou l'agro-alimentaire.

L'article 2 de la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des Sociétés Publiques Locales stipule que l'activité déléguée doit figurer expressément dans les statuts de l'établissement ou de la société.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 16 décembre 2002 de la Ville de Marseille transférant la compétence Marché d'Intérêt National à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 20 décembre 2002 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole relative au transfert de la compétence Marché d'Intérêt National ;

**Signé le 13 Février 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012**

- La délibération du 8 juillet 2011 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole relative à l'approbation de la participation de la Communauté Urbaine au capital de la SOLEAM.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé sa participation au capital de la SOLEAM pour se doter d'un outil opérationnel sur lequel elle exercerait un contrôle étroit, en cohérence avec sa stratégie ;
- Que le conseil d'administration de la SOLEAM a décidé de proposer la modification des statuts de la SOLEAM en vue de permettre à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'attribuer un contrat de délégation de service publique à la SOLEAM pour la gestion et l'aménagement du Min, site de Saumaty, sans mise en concurrence.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la modification des statuts de la SOLEAM intégrant l'activité de gestion du Marché d'Intérêt National dans les statuts de la société.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI